

Saint-Denis le 17 octobre 2012



ACCORD CRC - FO revendique :

- la revalorisation des primes,
- leur intégration dans le salaire dans leur intégralité,
- la suppression des objectifs.

Comme vous le savez l'accord du 11/12/2009 relatif à l'organisation des services des CRC (et que notre syndicat FORCE OUVRIERE avait refusé de signer à l'époque) arrive à échéance fin décembre 2012.

La direction de GENERALI devrait prochainement ouvrir des négociations sur ce sujet.

Retour sur l'histoire ...

Fin 2009, notre syndicat FO avait refusé de signer cet accord CRC pour de multiples raisons et notamment parce qu'il n'était même pas prévu de revalorisation de la prime sur les trois années à venir !

Nous avons qualifié à l'époque cet accord honteux « **d'accord de baisse de salaire** » et c'est ce que nous avons dénoncé tout le long de la négociation et la position tenue par les élus FO au CE (*).

En effet, cet accord prévoit des primes variables d'un montant théorique maximum mensuel de 120 € et annuel de 250 € (bruts). Mais le montant de ces primes avait été déjà bloqué pendant 3 ans (2007-2008-2009) et est resté bloqué pendant trois ans de plus (2009-2010-2012) !

Mais pire, en 2009, les critères d'obtention de ces primes ont été aggravés et les horaires de travail sont devenus plus contraignants. **Il a donc fallu travailler plus durant ces 3 dernières années pour de toute façon gagner moins que la période précédente !**

A cette même époque, alors que les avis étaient rendus après les débats en CE et notamment après la déclaration des élus FO, le Président du CE, Michel Estimbre, avait déclaré que « *la prime ne restera pas bloquée pendant 3 ans* » (ses propos figurent au PV de CE).

Pour nous joindre : par mail : fogenerali@yahoo.fr / par téléphone au 06 78 87 81 79

Et toujours nos sites : <http://fogenerali.unblog.fr> et <http://foassurances.unblog.fr>

Et aujourd'hui ...

Vous avez donc pu le constater : notre (maigre) prime n'a pas bougé ces trois dernières années. Alors que comme chacun sait l'inflation, elle par contre, n'a pas cessé d'augmenter ... De plus, cette prime qui est censée compenser la pénibilité supplémentaire du travail dans les CRC (stress engendré par le travail au téléphone, horaires plus contraignants ...) est basée sur des objectifs sur lesquels nous n'avons aucune maîtrise tel que le fameux "taux de décroché", comme si les CRC pouvaient contrôler le nombre d'appels entrants !

Nos revendications pour les CRC

D'une façon générale, à FORCE OUVRIERE, nous ne sommes pas favorables à ce que les syndicats organisent avec la direction les conditions de travail des salariés comme dans le cas de l'accord CRC.

Dans notre perception du syndicalisme, le rôle des syndicats est d'avant tout de défendre les intérêts, les droits des salariés face à l'arbitraire patronal et pas de gérer l'entreprise conjointement avec l'employeur.

Pour notre part, nous irons donc à la négociation qui doit s'ouvrir avant fin 2012 pour porter les revendications des salariés des CRC et **nous continuerons de revendiquer plus que jamais :**

- **la revalorisation des primes mensuelle & annuelle,**
- **leur intégration dans le salaire à leur niveau maximal et dans leur intégralité,**
- **la suppression des objectifs qui contribuent à la dégradation des conditions de travail et génèrent un stress préjudiciable à la santé des salariés.**

Et n'hésitez pas à nous faire remonter toutes vos questions, vos revendications en vous adressant à un de nos délégués, par téléphone (06 78 87 81 79) ou encore par mail (fogenerali@yahoo.fr)

Ou mieux encore, à adhérer à notre syndicat Fore Ouvrière pour contribuer à renforcer le rôle de nos

✂

Demande d'adhésion à **Force Ouvrière**

Nom, Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

(A transmettre à notre fédération ou à remettre à un délégué **Force Ouvrière** de Generali)

Pour nous joindre : par mail : fogenerali@yahoo.fr / par téléphone au 06 78 87 81 79

Et toujours nos sites : <http://fogenerali.unblog.fr> et <http://foassurances.unblog.fr>